



BRL ingénierie

**1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5**

Date de création du document	14/09/2017
Contact	raphaelle.lavenus@brl.fr

Titre du document	Tableau des dispositions de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau
Référence du document :	
Indice :	V1

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
14/09/2017	V1		Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	Objectif 1.1: Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le respect des débits réservés ➤ Préserver les ressources du territoire et assurer le respect des Débits Objectifs d'Etiage (inscription des Volumes Maximum Prélevables dans le règlement du SAGE) ➤ Assurer la bonne mise en œuvre du Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) ➤ Mettre en place l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier l'impact local des prélèvements superficiels (notamment sur le tronçon du Gapeau médian et sur le Réal Martin) (inclus dans le PGRE) ➤ Etudier et améliorer la gestion des canaux pour limiter l'impact local des prélèvements (Inclus dans le PGRE) ➤ Améliorer le suivi quantitatif des cours d'eau (inclus dans le PGRE) ➤ Moderniser les canaux (inclus dans le PGRE) ➤ Moduler les débits réservés selon les saisons dans le respect des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instaurer une règle pour suivre les prélèvements entraînant un impact local sur la ressource ➤ Instaurer une règle pour limiter l'impact des forages sur l'équilibre des ressources
	Objectif 1.2: Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à disposition des services de l'Etat les données de suivi des alluvions du Gapeau sous ADES (conductivité et niveau piézométrique) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances sur les forages domestiques en priorité sur les alluvions du Gapeau (sensibilisation des riverains) ➤ Sensibiliser les foreurs à déclarer les forages 	
	Objectif 1.3 : Prévenir les conflits d'usages	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer en concertation avec les préleveurs un protocole de gestion de crise qui assure le partage équitable de la ressource et le respect des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le dialogue entre usagers autour d'évènements de concertation (par ex. utilisation de l'outil Wat-A-Game) ➤ Rappeler aux usagers la réglementation liée aux prélèvements dans les ressources par un accompagnement individualisé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instaurer une règle pour compenser toutes nouvelles autorisations par des économies d'eau
	Objectif 1.4: Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter les usagers à étudier et comparer les différentes solutions de sécurisation pour mettre en œuvre celles qui sont les plus pertinentes d'un point de vue environnemental et économique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amorcer une réflexion collective pour profiter d'économies d'échelle dans la sécurisation de l'eau ➤ Favoriser les partenariats entre usagers et collectivités pour engager une coordination avec la SCP pour l'approvisionnement en eau du territoire ➤ Créer de nouvelles ressources (bassin de rétention, retenues collinaires, unité de stockage) si nécessaire (après avoir étudié les potentiels d'économies d'eau) ➤ Etudier les possibilités de réinfiltration dans le milieu ➤ Encourager à la réutilisation des eaux usées traitées 	
	Objectif 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau (Particulier, Collectivité, touriste...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier et réaliser des économies d'eau avant de créer de nouvelles ressources ➤ Communiquer sur les bonnes pratiques ➤ Inciter les communes à l'amélioration des rendements des réseaux (argumentaire sur les coûts évités, les pénalités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener des campagnes de sensibilisation ambitieuses auprès des usagers pour inciter aux comportements économes en eau (riverains, camping, artisans, agriculteurs , etc.) ➤ Inciter aux économies d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, espaces verts ...) ➤ Communiquer sur les variations de débits du Gapeau liées à l'utilisation des forages ➤ Rappeler la réglementation sur la déclaration des ouvrages domestiques (en dessous de 1000 m³/an) 	

	<i>Logique globale du scénario</i>	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	Objectif 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau et usages du territoire et accompagner à l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier les potentialités des karts ➤ Améliorer les connaissances sur les échanges nappe/rivière (programme de recherche ?) ➤ Améliorer les connaissances sur l'intrusion d'eau salée ➤ Etudier l'impact des prélèvements souterrains (notamment non déclarés) sur les débits du Gapeau ➤ Etudier les pratiques culturelles (avec/sans irrigation) ➤ Etudier le rôle des canaux d'irrigation dans l'alimentation de la nappe ➤ Améliorer les connaissances sur l'aménagement du territoire, en intégrant une vision prospective 	

	<i>Logique globale du scénario</i>	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU	Objectif 2.1.1: Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : <i>Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager à la réalisation/mise à jour de diagnostics de réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement ➤ Encourager à l'élaboration/mise à jour de schémas directeurs des eaux pluviales ➤ Sensibiliser les particuliers et les collectivités pour la mise aux normes de leurs installations d'assainissement ➤ Appuyer les SPANC et mettre en œuvre une coopération inter-SPANC ➤ Engager un partenariat avec la chambre d'agriculture pour intégrer davantage dans le conseil aux agriculteurs la prise en compte des ressources en eau et milieux aquatiques ➤ Encourager à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (agriculteurs, collectivités et particuliers) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un suivi personnalisé des gestionnaires des STEP identifiées comme impactantes pour optimiser le fonctionnement des stations et limiter leur impact sur les milieux récepteurs (notamment à l'étiage) ➤ Favoriser le développement des réseaux séparatifs (Assainissement/Pluvial) ➤ Inciter à l'évacuation des eaux de vidanges des piscines vers les réseaux collectifs d'eau pluviale ou à défaut sur le terrain naturel (après 15 jours sans traitement) ou Inciter à définir des modalités d'évacuation des eaux de vidanges des piscines définies en accord avec les mairies ➤ Inciter au développement des aires de lavage et former les agriculteurs à leur bonne utilisation ➤ Accompagner les centres équestres à la mise aux normes de leur installation ➤ Valoriser les fumiers et autres déchets organiques issus des centres équestres ➤ Informer les établissements publics et les entreprises de l'utilisation de techniques de bio-nettoyage ➤ Récupérer les déchets dangereux des particuliers dans les déchèteries ➤ Lutter contre les décharges sauvages sur l'ensemble du territoire ➤ Rétablir les bandes enherbées le long des cours d'eau ➤ Travailler sur le développement de la ripisylve ➤ Sensibiliser les acteurs à la réglementation sur les normes de rejets et les pratiques d'épandage ➤ Sensibiliser les riverains (notamment les plus jeunes) sur l'environnement (ressources en eau, déchets sauvages, etc.). 	
	Objectif 2.1.2 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : <i>Encadrer les usages les plus impactants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier et mettre en œuvre les actions de réduction des pollutions des STEP : traitement tertiaire, dispersion des rejets, zone tampon en sortie de STEP ➤ Rappeler la réglementation pour les mises en conformité des STEP non conformes ➤ Rappeler la réglementation sur les eaux pluviales aux collectivités et entreprises du territoire ➤ Inciter à la compensation suite à l'imperméabilisation des sols pour éviter la hausse des ruissellements de polluants vers les cours d'eau (lien fort avec le volet Quantité et le volet Inondations) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier les possibilités de traitement des eaux pluviales sur les zones présentant des ruissellements importants ➤ Inciter les communes à encadrer le développement des centres équestres (PLU) ➤ Favoriser les bonnes pratiques agricoles ➤ Communiquer sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Instaurer une règle sur le traitement des eaux pluviales</u> ➤ <u>Instaurer une règle sur la compensation à l'imperméabilisation</u>

	<i>Logique globale du scénario</i>	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU	Objectif 2.1.3 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : Gérer les flux de polluants cumulés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les flux maximum admissibles par secteur homogène sur l'ensemble du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un lien avec l'enjeu quantité sur la question de la salinisation des terres ➤ Sensibiliser les particuliers à l'impact qualitatif des forages domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Instaurer une règle pour renforcer les exigences de traitement avant rejet au milieu récepteur sur les masses d'eau présentant des impacts cumulés significatifs</u>
	Objectif 2.2: Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achever la mise en place des périmètres de protection de captages ➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages non prioritaires identifiés vulnérables (par ex. captages de Solliès-Pont, Puget-Ville, des îles) 	
	Objectif 2.3: Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un suivi qualitatif des masses d'eau notamment sur les secteurs agricoles du bassin du Réal Martin ➤ Améliorer les connaissances sur la capacité d'autoépuration des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre des néo-polluants et substances dangereuses (notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires) ➤ Valoriser la démarche PRO' baie (programme de protection des milieux aquatiques visant à limiter les rejets polluants des entreprises) mise en œuvre dans le cadre du contrat de baie ➤ Etudier l'impact qualitatif des forages domestiques ➤ Etudier le lien entre continuité écologique et qualité des eaux (renouvellement des alluvions) ➤ Suivre la conductivité des alluvions et gérer la nappe selon la conductivité au niveau des terres agricoles 	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L'EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT	Objectif 3.1 : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter à l'aménagement rapide des quatre seuils identifiés comme prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier le rétablissement de la continuité écologique avec l'aménagement ou l'arasement des seuils difficilement franchissables ➤ Identifier les seuils sans usage et étudier l'opportunité de leur arasement ➤ Intégrer la logique aval-amont dans l'aménagement et l'arasement des seuils (au moins pour l'anguille) 	
	Objectif 3.2 : Créer une appropriation du bassin-versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques		<p>Rassembler les acteurs autour d'un projet d'aménagement commun pour mettre en valeur les milieux aquatiques du bassin-versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter à la création de zones de baignade officielles ➤ Réfléchir à la création d'un sentier de promenade le long du Gapeau et du Réal Martin ➤ Mettre en place de manière régulière des opérations de ramassage des déchets aux bords des cours d'eau ➤ Sensibiliser à la gestion des déchets pour éviter les dépôts sur les berges ➤ Développer l'appropriation des cours d'eau par la pratique de la pêche (ex. no kill) ➤ Sensibiliser et former les riverains à l'entretien des cours d'eau (ripisylve, espèces invasives, merlons, déchets, ...) ➤ Mener un projet de sensibilisation et d'éducation autour des ressources en eau du territoire : « les droits et devoirs des riverains » ➤ Placer des panneaux de sensibilisation sur les espaces à protéger (incitation aux bonnes pratiques) ➤ Développer des partenariats pédagogiques avec les écoles, les services jeunesse, les industries, ... ➤ Développer un outil spécifique « Gapeau » pour la sensibilisation (Fête du Gapeau créé par le contrat de baie des îles d'or) ➤ Organiser des expositions ou concours de photos des milieux et des espèces remarquables ➤ Développer une charte des propriétaires riverains ➤ Faire un guide pour les services urbanisme à distribuer aux nouveaux accédants ➤ Favoriser la création d'une association du bassin-versant du Gapeau ➤ Développer une mutualisation de moyen avec les démarches existantes 	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux	
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire	
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L'EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT	Objectif 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau (restauration de l'hydromorphologie, gestion des espèces invasives, espaces de bon fonctionnement, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau en préservant ou restaurant l'hydromorphologie sur les secteurs identifiés prioritaires dans l'étude lancée par le PAPI d'intention ➤ Diminuer la pression polluante identifiée sur les secteurs prioritaires (par ex. zone tampon en sortie de STEP) (cf. volet qualité) ➤ Préserver, restaurer et gérer les zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des actions de renaturation des cours d'eau sur les masses d'eau présentant un paramètre « morphologie » déclassant (ripisylve, méandres, etc.) ➤ Suivre et lutter contre les espèces envahissantes ➤ Sensibiliser les riverains et les collectivités sur les espèces exotiques et envahissantes ➤ Lutter contre les maladies de la ripisylve 		
	Objectif 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de détermination des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les réservoirs biologiques ➤ Engager des campagnes de prévention autour des zones les plus sensibles (zones humides, masses d'eau dégradées, ...) ➤ Protéger les espaces présentant une richesse biologique durant les périodes de reproduction ➤ Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs sensibles (mattes et herbiers de Posidonies notamment) ➤ Informer sur les macro-déchets (plastiques) ➤ Informer les usagers par panneauage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones humides ➤ Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones d'expansion des crues 	
	Objectif 3.5: Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin-versant suite aux résultats de l'étude hydromorphologie lancée dans le cadre du PAPI d'intention 			
	Objectif 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances sur les zones humides continentales pour définir une gestion appropriée ➤ Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les espaces de bon fonctionnement (étude hydromorphologique en cours) ➤ Suivre l'évolution des populations piscicoles, notamment les espèces migratrices sur le bassin-versant – faire un comptage au niveau du barrage anti-sel 			

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE	Objectif 4.1: Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin-versant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'articulation entre le SAGE et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ➤ Préserver ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (cf. volet MA) ➤ Inciter à l'entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant (ripisylve, embâcle, ...) (cf. volet MA) ➤ Intégrer la connaissance faune/flore dans les projets d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les techniques de génie végétal ➤ Lutter contre les dépôts et déchets sauvages ➤ Lutter contre les remblais illégaux ➤ Développer les partenariats avec les agriculteurs ➤ Réduire l'érosion sur les secteurs à enjeu 	
	Objectif 4.2: Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compenser l'imperméabilisation des sols ➤ Intégrer la doctrine Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) mise à jour avec l'étude hydrologique du bassin versant à tout projet d'aménagement (Règles générales à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des réseaux et ouvrages hydrauliques) <p>Sur les zones agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter aux bonnes pratiques (sens de plantation des rangs de vignes, suppression des remblais, digues, enrochement et réseaux de drainage agricoles, entretien des restanques) ➤ Inciter à la réalisation d'aménagement à la parcelle pour réduire l'aléa ➤ Optimiser la gestion des canaux en période de crue (martelière) <p>Sur les zones forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter au réaménagement des pistes forestières ➤ Inciter aux bonnes pratiques de gestion (orientation des bois coupés, etc.) <p>En milieu urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) (cf. volet qualité) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Instaurer une règle pour limiter l'imperméabilisation des sols sur les zones assurant un rôle de rétention des eaux</u>

	<i>Logique globale du scénario</i>	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE	<u>Objectif 4.3:</u> Développer la culture du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les résidents du bassin versant et les touristes aux risques inondation ➤ Sensibiliser les acteurs pour adopter les bons réflexes en cas d'inondation ➤ Développer les repères de crues et les Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ➤ Développer les Plans Familiaux de Mise en Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser un exercice de simulation de crise inondation par an dans chaque commune ➤ Développer la culture du risque dans les milieux scolaires, auprès des campings, des entreprises, des gestionnaires de parkings souterrains (Sensibilisation, Plan Particulier de Mise en Sécurité) ➤ Former à la conduite à adopter dans les formations pour le permis de conduire ➤ Réaliser un plan de communication à l'échelle interbassin ➤ Installer des échelles millimétriques avec les dates des anciennes crues ➤ Créer un fonds de données sur les crues (photos, chroniques) ➤ Organiser une exposition itinérante SAGE et PAPI/exposition en mairie/sur le marché... ➤ Utiliser internet pour l'information (ex. Facebook) ➤ Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde ➤ Etre vigilant au mode de communication utilisé pour que la sensibilisation soit efficace (ex. image choc, message par identification, etc.) ➤ S'appuyer sur le bénévolat pour développer la culture de l'eau 	
	<u>Objectif 4.4:</u> Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et des dispositions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur la vulnérabilité des biens et personnes (notamment des équipements et réseaux) 		
	<u>Objectif 4.5:</u> Développer une solidarité de bassin		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les acteurs à l'importance de la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin-versant ➤ Développer des paramètres communs pour l'élaboration ou la révision des Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP)/créer un SDEP commun dans la limite des compétences des collectivités ➤ Organiser une gestion de crise intercommunale ➤ Mettre en place un réseau vigilance citoyen tout en étant attentif à la question de la responsabilité des usagers du site (VISOV) ➤ Améliorer la prévision et la communication avec les particuliers ➤ Lutter contre l'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme ➤ Intégrer la vision de bassin dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ➤ Inciter les communes à lutter contre les ruissellements ➤ Mutualiser les moyens humains et matériels, notamment pour l'entretien des réseaux pluviaux, dans la limite des compétences des collectivités 	

	<i>Logique globale du scénario</i>	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET GOUVERNANCE : ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SAGE	Objectif 5.1: Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE	➤ Définir une stratégie de communication pour appuyer la stratégie du SAGE	➤ Définir une stratégie de communication du SAGE très ambitieuse (formation, visites de terrain, etc.) ➤ Développer les moyens dédiés à l'animation du SAGE	
	Objectif 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local	➤ Faire vivre le SAGE en assurant la visibilité et légitimité de la CLE et du syndicat ➤ Préparer et accompagner la réforme GEMAPI	➤ Adopter des outils et moyens de mutualisation et de coordination ambitieux à l'échelle du bassin versant	
	Objectif 5.3: Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs	➤ Créer un observatoire de l'eau et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin-versant ➤ Renforcer l'éducation à l'eau et à l'environnement		
	Objectif 5.4: Associer l'ensemble des acteurs à la démarche	➤ Tenir informés les acteurs de l'avancement de la démarche (bulletin, chronique, réunions publiques, etc.)		